

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 3 AVRIL 2001

La séance est ouverte à
dix-huit heures trente minutes, sous la
Présidence de Monsieur Joël MONIER,
Maire de Mennecy

VILLE DE MENNECY
Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES
Composant le Conseil : 33
En Exercice : 33
Présents à la séance : 24

Séance du 3 avril 2001

Convoqués le : 28 mars 2001

L'an deux mille un, le 3 avril à dix huit heures trente minutes, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt-quatre, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

M. Joël MONIER, Maire,

Mesdames, Messieurs :

André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Philippe CADILHAC, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Apolo LOU YUS, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Danièle MULLER, Richard GANDARD (arrivé à 18 h 45), Jean-Paul REYNAUD, Emmanuelle ERTEL-PAU, José BAGHDAD-ZOUGGA, Claude GARRO, Christine COLLET, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE, Conseillers Municipaux.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code des Collectivités Territoriales.

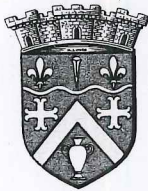
Pouvoirs :

Me Monique GODEFROY, Conseiller Municipal, pouvoir à Me Madeleine FIORI
Me Chantal LANGUET, Adjoint au Maire pouvoir à M. Joël MONIER
M. Jacques DUVERNE, Conseiller Municipal, pouvoir à Me. Annie BERTHAUD
Me Sophie BERNARD, Conseiller Municipal, pouvoir à M. Alain CROULLEBOIS
Me Elizabeth DOUSSAIN, Conseiller Municipal, pouvoir à M. Jean-Paul REYNAUD

Absents :

Me Geneviève RYSCKEBUSCH
M. Hervé MARBEUF
Mlle Nadège DEVILLE
Mlle Ana MARQUES-HENRIQUES

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, Il a été procédé en conformité de l'article L. 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Me Marie-Claude RASCOL, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.



VILLE DE MENNECEY

91540 - (ESSONNE)

☎ 01.69.90.80.30
FAX 01.64.57.00.41

ADRESSE POSTALE :
BOITE POSTALE N° 1
91541 MENNECEY CEDEX

JM/CS-CP

Mennecey, le 27 mars 2001

Chère Collègue,
Cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les membres du Conseil Municipal se réuniront en MAIRIE CENTRALE - Salle du Conseil Municipal :

CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 3 avril 2001 à 18 h 30

ORDRE DU JOUR

I - FINANCES

Rapporteur : Bernard BOULEY

1°) INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS AU MAIRE

II - AFFAIRES ECONOMIQUES

Rapporteur : Joël MONIER

2°) ZAC DE MONTVRAIN : VENTE D'UN TERRAIN A LA SCI DES NOTAIRES DE MENNECEY - RETRAIT DE LA DELIBERATION PRISE EN CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2001.

III - AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Joël MONIER

3°) ATTRIBUTIONS DU MAIRE EXERCEES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

4°) DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES :

- Commission SPORTS
- Commission URBANISME-TRAVAUX
- Commission ANIMATION-COMMUNICATION
- Commission AFFAIRES SCOLAIRES
- Commission FINANCES-AFFAIRES ECONOMIQUES-INTERCOMMUNALITE
- Commission AFFAIRES CULTURELLES
- Commission ENVIRONNEMENT-SECURITE
- Commission PETITE ENFANCE

.../...

5°) ELECTION DE CINQ MEMBRES TITULAIRES ET CINQ MEMBRES SUPPLEANTS CONCERNANT LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - D'ADJUDICATION

6°) ELECTION DE CINQ MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL DE MENNECY

7°) ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU SEIN DES SYNDICATS ET DES ORGANISMES EXTERIEURS :

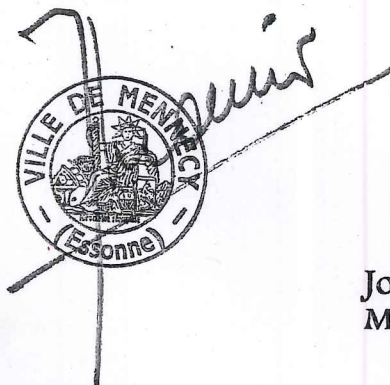
- S.I.C.A.M.E
- S.I.A.R.C.E
- S.I.R.E.D.O.M
- S.I.E.P
- S.I.E.R.M.E
- C.T.P - C.H.S (Comité Technique Paritaire et le Comité d'Hygiène et de Sécurité)
- SYNDICAT LAMOURA
- SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMELIORATION ET L'ENTRETIEN DES FOSSES DE VIDANGE, LE DRAINAGE ET L'IRRIGATION DE LA REGION DE MENNECY
- SYNDICAT PARC DU GATINAIS
- COMITE LOCAL DE TRANSPORTS
- LYCEE MARIE LAURENCIN
- COLLEGE DE VILLEROY

IV - URBANISME - TRAVAUX

Rapporteur : Daniel PERRET

8°) PARTICIPATION POUR RACCORDEMENT A L'EGOUT - Z.A.C. DU ROUSSET - RETRAIT DE LA DELIBERATION DU 28 SEPTEMBRE 2000

V - DIVERS



Joël MONIER,
Maire de MenneCY.

✂

POUVOIR

Je soussigné

Agissant en qualité de

Déclare constituer pour mon mandataire

Monsieur ou Madame,

à l'effet de me représenter, participer à toutes délibérations et prendre toutes décisions ou formuler toutes contestations lors de la réunion du Conseil Municipal du

Fait à MENNECY, le

Signature

N.B. : Faire précéder la signature de la mention «Bon pour Pouvoir»

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose la nomination de Madame Marie-Claude RASCOL en qualité de secrétaire de séance.

I - FINANCES

Rapporteur : Bernard BOULEY

1°) INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS :

Monsieur Bernard BOULEY propose au Conseil Municipal d'adopter la délibération concernant les indemnités de fonction du Maire et des Adjointes, à savoir :

- Fixer le taux de l'indemnité de fonction du Maire à 65 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique Territoriale et le taux de l'indemnité de Fonction des Adjointes à 40 % de l'indemnité maximale du Maire.

Par ailleurs, il précise qu'une majoration de 15 % peut être attribuée aux Communes Chef-Lieu de Canton mais elle reste facultative. Monsieur le Maire choisit de ne pas appliquer cette possibilité.

ADOpte A LA MAJORITE.

Pour : Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Philippe CADILHAC, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Apolo LOU YUS, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Monique GODEFROY, Chantal LANGUET, Jacques DUVERNE, Sophie BERNARD,

Claude GARRO, Christine COLLET

Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE,

Abstentions : Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Emmanuelle ERTEL-PAU, José BAGHDAD-ZOUGGA, Elizabeth DOUSSAIN

Absents : Geneviève RYCKEBUSH, Hervé MARBEUF, Nadège DEVILLE, Ana MARQUES-HENRIQUES, Richard GANDARD

.../...

II - AFFAIRES ECONOMIQUES

Rapporteur : Joël MONIER

2°) Z.A.C de MONTVRAIN : VENTE D'UN TERRAIN A LA S.C.I DES NOTAIRES DE MENNECY - RETRAIT DE LA DELIBERATION PRISE EN CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2001

Monsieur le Maire indique qu'il a pris la décision de procéder au retrait de la délibération concernant la vente d'un terrain à la S.C.I des Notaires de Mennecy, compte tenu du différent quant à l'interprétation du vote de la délibération adoptée le 22 février 2001.

Monsieur Jean-Paul REYNAUD, au nom du groupe "Mennecy Maintenant" fait la déclaration suivante :

Monsieur le Maire,

Nous prenons acte de votre choix de retrait de la délibération prise en conseil municipal du 22 février dernier relative à la vente, à un prix préférentiel, d'un terrain de la ZAC de Montvrain à la SCI des notaires de Mennecy. Ceci nous semble être la décision la plus sage compte tenu du caractère illégal de fait de cette délibération. Caractère illégal que nous n'avons cessé de dénoncer.

Nous voterons donc, bien entendu, pour ce retrait pour des questions de forme.

Mais nous demeurerons très vigilants afin que le compte rendu de la séance du 22 février 2001 reflète bien la réalité des conditions illégales dans lesquelles cette délibération a été votée par votre majorité. Le seul projet de compte rendu que nous avons reçu n'est toujours pas sincère sur ce point et nous ne pouvons l'approuver en l'état.

Au delà de la forme, le fond du dossier de la ZAC de Montvrain continue à poser problème. Compte tenu des enjeux financiers importants pour notre commune nous espérons qu'un point clair et objectif de la situation sera fait par le maire adjoint chargé à la fois des finances et des affaires économiques en préambule du débat d'orientation budgétaire que vous ne manquerez pas d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil municipal.

Nous souhaitons également à cette occasion rappeler les objectifs initiaux de la création de cette ZAC : augmenter les ressources de la taxe professionnelle et créer des emplois sur la commune. Certaines délibérations proposées au vote du conseil municipal du 22 février, et notamment celle relative à la vente d'un terrain à la SCI des notaires de Mennecy, ne nous semblent pas conformes à ces objectifs visiblement perdus de vue.

Nous voterons donc aussi ce retrait pour des raisons de fond.

.../...

Monsieur Jean-François PEZAIRE précise aussi que le compte rendu du 22 février 2001 est erroné (litige concernant le point n°3 - vente d'un terrain situé à la Z.A.C de Montvrain aux Notaires de Mennecy). Il rappelle qu'un fonctionnaire est en droit de refuser un ordre illégal et qu'il peut être poursuivi pénalement dans le cas où il accepterait cet ordre.

Il indique qu'à l'avenir il sera vigilant quant à la rédaction des comptes-rendus.

Jouda PRAT réaffirme que lors du Conseil Municipal du 22 février 2001, Maître GILLES a participé au vote.

ADOpte A LA MAJORITE

Pour : Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Philippe CADILHAC, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Apolo LOU YUS, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Monique GODEFROY, Chantal LANGUET, Jacques DUVERNE, Sophie BERNARD,

Claude GARRO, Christine COLLET,

Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE,

Daniel MULLER, Jean-Paul REYNAUD Emmanuelle ERTEL-PAU, José BAGHDAD-ZOUGGA, Elizabeth DOUSSAIN

Absents : Geneviève RYCKEBUSH, Hervé MARBEUF, Nadège DEVILLE, Ana MARQUES-HENRIQUES, Richard GANDARD

III - AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Joël MONIER

3°) ATTRIBUTIONS DU MAIRE EXERCEES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération concernant les attributions du Maire exercées par délégation du Conseil Municipal. Il relate l'ensemble des dispositions prévues dans les articles L. 2122-22 et L. 2122-23.

Monsieur Richard GANDARD arrive à 18h46 . il prend la parole au nom du groupe "Mennecy Maintenant" et indique que différents points de cette délibération (annexée au présent compte-rendu), notamment les points n°4, 11, 13, 15 peuvent être modulés.

.../...

Monsieur Jean-François PEZAIRE formule aussi des observations concernant les points n°4 et n°15 de ce projet de délibération. Il précise que compte tenu des "affaires" à Mennecy, il serait souhaitable de retirer ces deux points de la délibération, afin de mettre en œuvre une volonté de rigueur et de transparence.

Monsieur le Maire confirme que la délibération restera intégralement identique au projet initial. Aucun point ne sera transformé ou supprimé.

ADOPTE A LA MAJORITE

Pour : Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Philippe CADILHAC, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Apolo LOU YUS, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Monique GODEFROY, Chantal LANGUET, Jacques DUVERNE, Sophie BERNARD,

Abstentions : Claude GARRO, Christine COLLET

Contre : Richard GANDARD, Daniel MULLER, Jean-Paul REYNAUD Emmanuelle ERTEL-PAU, José BAGHDAD-ZOUGGA, Elizabeth DOUSSAIN

Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE,

Absents : Geneviève RYCKEBUSH, Hervé MARBEUF, Nadège DEVILLE, Ana MARQUES-HENRIQUES

4°) DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur Joël MONIER donne lecture du projet de délibération concernant la constitution de 8 commissions municipales, à savoir :

- Sports/Jeunesse
- Urbanisme/Travaux
- Communication/Animation
- Affaires Scolaires
- Finances/Affaires Economiques/Intercommunalité
- Affaires Culturelles
- Environnement/Sécurité
- Petite Enfance

Monsieur José BAGHDAD-ZOUGGA indique qu'il ne comprend pas pour quelle raison le secteur jeunesse est souvent associé au sport. Il déplore le fait que l'on ne prévoit pas la constitution d'une commission "jeunesse" à part entière.

.../...

Monsieur le Maire indique qu'il n'y a aucune restriction et que les Conseillers Municipaux seront à l'écoute de la jeunesse.

Les différentes commissions municipales devront être composées de façon à respecter LE PRINCIPE de la représentation proportionnelle. La loi ne fixant pas de méthode particulière pour la répartition des sièges de chaque commission, le conseil municipal doit s'efforcer de rechercher la pondération qui reflète le plus fidèlement la composition politique de l'assemblée, chacune des tendances représentées en son sein devant disposer au moins d'un représentant.

Tous les groupes sont donc représentés dans chaque commission (voir délibération en annexe).

5°) ELECTION DE CINQ MEMBRES TITULAIRES ET CINQ MEMBRES SUPPLEANTS CONCERNANT LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATIONS

Cette commission comprend le Maire et cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus au sein du Conseil Municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Chaque liste doit présenter des candidats, le calcul donne les résultats suivants :

- <u>Nombre de suffrages exprimés</u> : 29	29:5 (nombre de sièges à pourvoir) = 5,8 (quotient électoral)
. Mennecy avec vous :	19 voix : 5,8 (Q.E) = 3,27
. Mennecy Maintenant :	6 voix : 5,8 (Q.E) = 1,03
. Mennecy avant tout :	2 voix : 5,8 (Q.E) = 0,34
. Agir pour Mennecy :	2 voix : 5,8 (Q.E) = 0,34

3 sièges sont donc attribués au groupe de Monsieur Joël MONIER, 1 siège au groupe de Madame Elisabeth DOUSSAIN. Concernant le dernier siège à attribuer, il est nécessaire de procéder à ce calcul :

. Mennecy avec vous :	19 voix - (3 X 5,8) = 1,6
. Mennecy Maintenant :	6 voix - (1 X 5,8) = 0,2
. Mennecy avant tout :	2 voix - 0 = 2
. Agir pour Mennecy :	2 voix - 0 = 2

Le plus fort reste étant identique pour Monsieur Claude GARRO et Madame Jouda PRAT, le dernier siège est attribué au plus âgé des candidats . Monsieur Claude GARRO obtient donc ce dernier siège restant.

.../...

Les membres de la commission d'Appels d'Offres et d'Adjudication sont donc les suivants :

5 membres titulaires :

- . Daniel PERRET
- . Daniel BAZOT
- . Annie BERTHAUD
- . Richard GANDARD
- . Claude GARRO

5 membres suppléants :

- . André PINON
- . Daniel BAZOT
- . Madeleine FIORI
- . Elizabeth DOUSSAIN
- . Christine COLLET

6°) ELECTION DE CINQ MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S DE MENNECY

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S comprend le Maire qui est le Président de droit en nombre égal, au maximum 8 membres élus en son sein par le Conseil Municipal et 8 membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal et faisant parti d'associations de retraités, familiales, humanitaires, etc...

Le Maire propose donc que 5 élus siègent en Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Les membres sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, le scrutin est secret. Après application du calcul, les élus sont :

- . Monique GODEFROY
- . André PINON
- . Marie-Claude RASCOL
- . Danièle MULLER
- . Jouda PRAT (au bénéfice de l'âge par rapport à Christine COLLET qui avait obtenu le même reste concernant le dernier siège à attribuer).

7°) ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU SEIN DE SYNDICATS ET D'ORGANISMES EXTERIEURS

Le Conseil Municipal procède à l'élection des délégués du Conseil Municipal, à la majorité absolue :

Résultats au 1^{er} tour :

S.I.C.A.M.E

3 Délégués titulaires : . Joël MONIER
. Bernard BOULEY
. Daniel BAZOT

S.I.A.R.C.E

2 Délégués titulaires : . Daniel PERRET
. Daniel BAZOT

2 Délégués suppléants : . Michel MARTIN
. Bernard BOULEY

S.I.R.E.D.O.M

1 Délégué titulaire : . Daniel BAZOT

1 Délégué suppléant : . Chantal LANGUET

S.I.E.P

2 Délégués titulaires : . Bernard BOULEY
. Daniel PERRET

2 Délégués suppléants : . Joël MONIER
. Daniel MOIRE

S.I.E.R.M.E

2 Délégués titulaires :

. Daniel PERRET
. Daniel BAZOT

2 Délégués suppléants :

. Michel MARTIN
. André PINON

C.T.P/ C.H.S

3 Délégués titulaires :

. Joël MONIER
. Bernard BOULEY
. Daniel PERRET

3 Délégués suppléants :

. Jacques DUVERNE
. Annie BERTHAUD
. Chantal LANGUET

R.M.B

2 Délégués titulaires :

. Joël MONIER
. Daniel PERRET

SYNDICAT DES VIDANGES

2 Délégués titulaires :

. Daniel PERRET
. Michel MARTIN

SYNDICAT DU GATINAIS

2 Délégués titulaires :

. Monique GODEFROY
. Madeleine FIORI

2 Délégués suppléants :

. Daniel MOIRE
. Marie-Claude RASCOL

COMITE LOCAL DES TRANSPORTS (GESTION SICAME)

1 Délégué titulaire :

. Daniel BAZOT

.../...

LYCEE Marie LAURENCIN

3 Délégués titulaires :

- . Annie BERTHAUD
- . Nadège DEVILLE
- . Ana MARQUES-HENRIQUES

3 Délégués suppléants :

- . Philippe CADILHAC
- . Madeleine FIORI
- . Sophie BERNARD

COLLEGE DE VILLEROY

3 délégués titulaires :

- . Annie BERTHAUD
- . Sophie BERNARD
- . Danielle BUFFIN

3 Délégués suppléants :

- . Hervé MARBEUF
- . Nadège DEVILLE
- . Philippe CADILHAC

Mademoiselle Emmanuelle ERTEL-PAU déplore le fait que les commissions possédant un aspect technique soient réservées aux hommes, elle souligne que les femmes sont peu représentées et seulement dans certains secteurs.

IV - URBANISME-TRAVAUX

Rapporteur : Daniel PERRET

8°) PARTICIPATION POUR RACCORDEMENT A L'EGOUT - Z.A.C DU ROUSSET - RETRAIT DE LA DELIBERATION EN DATE DU 28 SEPTEMBRE 2000

Pour faire suite à la demande du Sous-Préfet de l'Arrondissement d'Evry (correspondance du 1^{er} décembre 2000), il est nécessaire de rapporter la délibération adoptée lors du Conseil Municipal du 28 septembre 2000 décidant que la Z.A.C de la Remise du Rousset sera assujettie au versement d'une participation pour raccordement à l'égout (P.R.E), selon un montant et des modalités à définir d'un commun accord entre la Commune, le S.I.A.R.C.E et l'aménageur.

Madame Jouda PRAT relève que ce courrier date du mois de décembre 2000.

Monsieur Michel MARTIN dit "qu'il y en a qui ferait mieux d'être ailleurs".

Monsieur Richard GANDARD indique que tous les élus siégeant à ce Conseil Municipal ont été élus et ont donc leur légitimité, il demande à ce que l'on ne fasse plus "ce genre de réflexion".

Madame Jouda PRAT formule tout simplement le souhait d'obtenir toutes les motivations nécessaires à la bonne appréciation des dossiers et cela en temps utile.

Elle indique qu'elle n'a pas reçu la lettre du Sous-Préfet (élément important), avec le projet de délibération.

Monsieur Daniel PERRET donne lecture de la lettre du Sous-Préfet de l'Essonne et propose d'en remettre une copie à chaque élu.

Madame Jouda PRAT rappelle que chaque point d'un Conseil Municipal doit faire l'objet d'une note d'information relatant le sujet adressée aux Conseillers Municipaux.

ADOpte A LA MAJORITE

Pour : Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Philippe CADILHAC, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Apolo LOU YUS, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Monique GODEFROY, Chantal LANGUET, Jacques DUVERNE, Sophie BERNARD,

Abstentions : Richard GANDARD, Daniel MULLER, Jean-Paul REYNAUD
Emmanuelle ERTEL-PAU, José BAGHDAD-ZOUGGA, Elizabeth DOUSSAIN

Claude GARRO, Christine COLLET

Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE,

Absents : Geneviève RYCKEBUSH, Hervé MARBEUF, Nadège DEVILLE, Ana MARQUES-HENRIQUES

Par ailleurs, Monsieur Daniel PERRET indique que certains dossiers du service urbanisme sont volumineux, par exemple le dossier de la Z.A.C du Buisson Houdart (rapport de 150 pages). Il souhaite que les différents groupes indiquent le nombre de dossiers dont ils ont besoin, afin d'éviter de trop nombreuses photocopies.

.../...

V - DIVERS
Rapporteur : Joël MONIER

9°) REPRISE DE LA GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE DES SERVICES "LOGEMENTS ET EMPLOI" PAR LE CENTRE COMMUNAL SOCIAL DE MENNECY

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite que le Centre Communal Action Sociale de Mennecy reprenne et assure la gestion administrative et financière de deux secteurs qui étaient gérés par la Commune, à savoir les services logements et emploi.

Monsieur Richard GANDARD indique qu'il lui semble gênant de transférer ces deux domaines importants via le C.C.A.S, compte tenu du fait que ces sujets ne seront pas traités lors de Conseils Municipaux. Il qualifie cette solution de "restriction démocratique".

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble des Conseillers Municipaux que les débats concernant ces deux secteurs n'apparaissent jamais au public et sont donc toujours traités dans la plus grande discrétion.

José BAGHDAD-ZOUGGA, au nom du groupe "Mennecy-Maintenant" demande à quel rythme seront programmées les réunions du Conseil d'Administration du secteur social ?

Monsieur Claude GARRO, du groupe "Agir pour Mennecy" demande pour quelles raisons Monsieur le Maire a décidé de soumettre ce sujet important en point divers ?

Monsieur Joël MONIER précise que le C.C.A.S va bientôt reprendre un rythme de fonctionnement régulier, (tenues des réunions du Conseil d'Administration) et qu'il est impératif d'adopter cette délibération dans les meilleurs délais afin de ne pas attendre le prochain Conseil Municipal.

Monsieur Jean-François PEZAIRE pose la question suivante :

Combien d'agents communaux travaillent au sein de ces services ?

Joël MONIER répond : - Service logement : 1 agent
- Service emploi : 1 agent (locaux déjà implantés au C.C.A.S)

ADOpte A LA MAJORITE

Pour : Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Philippe CADILHAC, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Apolo LOU YUS, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Monique GODEFROY, Chantal LANGUET, Jacques DUVERNE, Sophie BERNARD,

Abstentions : Claude GARRO, Christine COLLET

Contre : Richard GANDARD, Daniel MULLER, Jean-Paul REYNAUD Emmanuelle ERTEL-PAU, José BAGHDAD-ZOUGGA, Elizabeth DOUSSAIN

Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE,

Absents : Geneviève RYCKEBUSH, Hervé MARBEUF, Nadège DEVILLE, Ana MARQUES-HENRIQUES

Pour terminer cette séance, Monsieur le Maire précise qu'il a reçu un courrier émanant de Monsieur GANDARD, au nom du groupe "Mennecy Maintenant", le mardi 3 avril 2001 à 17h15 donc trop tardivement pour répondre.

Il répondra donc à ces questions lors du prochain Conseil Municipal prévu le 11 avril 2001.

Monsieur Richard GANDARD signale qu'il a déposé le courrier à un agent en mairie centrale le samedi 31 mars 2001 et déplore le fait que les réponses seront données dans huit jours car il y avait une opportunité à poser ces questions au cours de cette séance.

Par ailleurs, il trouverait judicieux de communiquer une copie des questions écrites à l'ensemble des Conseillers Municipaux. Il précise aussi que dans le cas où la Mairie serait dotée d'un site internet, il pourrait utiliser ce support de communication.

Joël MONIER indique la date du prochain Conseil Municipal (mercredi 11 avril 2001 à 18h30). Il précise que la Salle du conseil municipal sera installée d'une façon différente afin de permettre au rapporteur du budget de procéder à des projections.

Richard GANDARD demande s'il sera possible de profiter aussi de cette technique si besoin était.

Monsieur Bernard Bouley ne voit aucun inconvénient pour que les Conseillers Municipaux puissent bénéficier des mêmes moyens et supports.

Jouda PRAT signale que cela la gêne beaucoup de devoir tourner le dos aux menneçois lors des séances.

.../...

- 13 -

Richard GANDARD rappelle que Monsieur Xavier DUGOIN, ancien Maire de Mennecy a été frappé d'inéligibilité. Il pense que les livres de Monsieur Xavier DUGOIN placés dans la vitrine de la Salle du Conseil ne sont pas du tout nécessaires. Il indique qu'il ne faut pas nécessairement cultiver le culte de la personnalité, sachant que ces livres ne sont pas l'expression de la Commune de Mennecy.

Joël MONIER précise qu'il ne porte pas de jugement sur Monsieur Xavier DUGOIN, ancien Maire de la Commune de Mennecy, mais il prend en considération les remarques de Monsieur Richard GANDARD.

.../...

INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS AU MAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le procès verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 25 mars 2001,

VU l'élection du Maire et de Huit Adjointes au Maire lors de la séance du Conseil Municipal du 25 mars 2001,

VU les arrêtés de délégations de fonctions et de signatures aux huit Adjointes au Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2123-20,

CONSIDERANT que la Commune de Mennecy se situe dans la strate démographique de 10 000 à 19 999 habitants, le taux maximal est fixé pour le Maire, à 65 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique et à 40 % de l'indemnité maximale du Maire pour les Adjointes au Maire.

APRES DELIBERATION,

FIXE le taux de l'indemnité de fonction du Maire à 65 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique Territoriale et le taux de l'indemnité de fonction des Adjointes à 40 % de l'indemnité maximale du Maire.

DIT que les crédits inhérents à cette dépense sont prévus au Budget Communal.

ADOPTE A LA MAJORITE



Joël Monier
Joël MONIER,
Maire de Mennecy



OBJET : ZAC de MONTVRAIN : VENTE D'UN TERRAIN A LA SCI DES NOTAIRES DE MENNECY

RETRAIT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la délibération prise en Conseil Municipal le 22 février 2001 approuvant le cahier des charges de cession relatif à la vente du lot n°05 provisoire de la ZAC de Montvrain à la SCI des Notaires de MENNECY,

CONSIDERANT la nécessité de rapporter cette délibération,

APRES DELIBERATION,

RAPPORTE la délibération prise en Conseil Municipal le 22 février 2001 approuvant le cahier des charges de cession relatif à la vente du lot n°05 provisoire de la ZAC de Montvrain à la SCI des Notaires de MENNECY.

ADOpte A LA MAJORITE



Joël Monier

Joël MONIER,
Maire.



ATTRIBUTIONS DU MAIRE EXERCEES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales autorisant le Maire par délégation du conseil municipal à exercer les attributions suivantes :

- 1°) d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux
- 2°) de fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,
- 3°) de procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires,
- 4°) de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en la forme négociée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget,
- 5°) de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- 6°) de passer les contrats d'assurance,
- 7°) de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
- 8°) de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- 9°) d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- 10) de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 30 000 francs,
- 11°) de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- 12°) de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,
- 13°) de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement,
- 14°) de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,

.../...

15°) d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal,

16°) d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal,

17°) de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal,

APRES DELIBERATION,

DECIDE de déléguer au Maire toutes les attributions énumérées à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales pour la durée de son mandat (2001-2007).

DIT que le conseil municipal sera tenu informé par le Maire des mesures prises dans l'exercice de sa délégation, lors des réunions obligatoires du conseil municipal, en vertu de l'article L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales.

ADOpte A LA MAJORITE

Joël Monier
VILLE DE MENNECY
(Essonne)

Joël MONIER,
Maire de MenneCY.

REQU LE
26 AVR. 2001
SOUS PRESENCE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

DESIGNATION DES MEMBRES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'organisation de l'Administration territoriale de la République (J.O 08.02.1992),

VU l'article L. 2121 - 22 du Code général des Collectivités Territoriales,

SUR proposition de Monsieur le Maire de constituer huit commissions municipales :

1 - SPORTS / JEUNESSE (10 membres)

- . Madame Chantal LANGUET
- . Monsieur Apolo LOU YUS
- . Monsieur Michel MARTIN
- . Madame Nicole PASSEFORT
- . Monsieur Jacques DUVERNE
- . Madame Nadège DEVILLE
- . Mademoiselle Emmanuelle ERTEL-PAU
- . Monsieur Richard GANDARD
- . Madame Christine COLLET
- . madame Jouda PRAT

2 - URBANISME / TRAVAUX (10 membres)

- . Monsieur Daniel PERRET
- . Monsieur Daniel BAZOT
- . Monsieur Michel MARTIN
- . Monsieur Daniel MOIRE
- . Monsieur André PINON
- . Monsieur Bernard BOULEY
- . Madame Elizabeth DOUSSAIN
- . Monsieur Jean-Paul REYNAUD
- . Monsieur Claude GARRO
- . Monsieur Jean-François PEZAIRE

.../...

III - COMMUNICATION / ANIMATION (10 membres)

- . Madame Madeleine FIORI
- . Mademoiselle Ana MARQUES-HENRIQUES
- . Monsieur André PINON
- . Madame Marie-Claire RASCOL
- . Madame Geneviève RYCKEBUSH
- . Madame Danielle BUFFIN
- . Monsieur Jean-Paul REYNAUD
- . Monsieur José BAGHDAD-ZOUGGA
- . Monsieur Claude GARRO
- . Madame Jouda PRAT

IV - AFFAIRES SCOLAIRES (10 membres)

- . Madame Annie BERTHAUD
- . Monsieur Hervé MARBEUF
- . Madame Sophie BERNARD
- . Madame Danielle BUFFIN
- . Monsieur Daniel PERRET
- . Madame Marie-Claire RASCOL
- . Monsieur Jean-Paul REYNAUD
- . Monsieur José BAGHDAD-ZOUGGA
- . Madame Christine COLLET
- . Monsieur Jean-François PEZAIRE

V - FINANCES / AFFAIRES ECONOMIQUES / INTERCOMMUNALITE (14 membres)

- . Madame Chantal LANGUET
- . Monsieur Daniel PERRET
- . Madame Madeleine FIORI
- . Madame Annie BERTHAUD
- . Monsieur Bernard BOULEY
- . Monsieur Alain CROULLEBOIS
- . Monsieur Daniel BAZOT
- . Madame Nicole PASSEFORT
- . Monsieur Apolo LOU YUS
- . Monsieur Philippe CADILHAC
- . Monsieur Richard GANDARD
- . Monsieur Jean-Paul REYNAUD
- . Monsieur Claude GARRO
- . Madame Jouda PRAT

.../...

VI - AFFAIRES CULTURELLES (10 membres)

- . Monsieur Alain CROULLEBOIS
- . Madame Sophie BERNARD
- . Monsieur Hervé MARBEUF
- . Monsieur Philippe CADILHAC
- . Madame Geneviève RYCKEBUSH
- . Mademoiselle Ana MARQUES-HENRIQUES
- . Madame Elizabeth DOUSSAIN
- . Madame Danielle MULLER
- . Madame Christine COLLET
- . Madame Jouda PRAT

VII - ENVIRONNEMENT / SECURITE (10 membres)

- . Monsieur Daniel BAZOT
- . Monsieur Daniel MOIRE
- . Monsieur Daniel PERRET
- . Monsieur Jacques DUVERNE
- . Madame Madeleine FIORI
- . Madame Marie-Claude RASCOL
- . Madame Elizabeth DOUSSAIN
- . Mademoiselle Emmanuelle ERTEL-PAU
- . Monsieur Claude GARRO
- . Monsieur Jean-François PEZAIRE

VIII - PETITE ENFANCE (10 membres)

- . Madame Nicole PASSEFORT
- . Madame Chantal LANGUET
- . Madame Annie BERTHAUD
- . Madame Monique GODEFROY
- . Madame Nadège DEVILLE
- . Monsieur Alain CROULLEBOIS
- . Madame Danielle MULLER
- . Mademoiselle Emmanuelle ERTEL-PAU
- . Madame Christine COLLET
- . Monsieur Jean-François PEZAIRE



APPROUVE la composition des commissions municipales et la désignation de leurs membres dans le respect du principe de l'article L. 2121-22 du C.G.C.T.



Joël Monier
Joël MONIER,
Maire de Mennecy.

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES ET D'ADJUDICATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

VU le code des marchés publics,

CONSIDERANT la nécessité de respecter le mode d'élection, (représentation proportionnelle au plus fort reste). L'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel,

SUR proposition des candidatures présentées par les groupes majoritaire et minoritaires de l'assemblée municipale pour l'élection de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants concernant la composition de la commission d'appel d'offres et d'adjudication,

APRES DELIBERATION,

APPROUVE le déroulement du vote concernant l'élection de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants de la commission d'appel d'offres et d'adjudication, outre le Maire, Président.

APPROUVE les résultats suivants :

- **5 membres titulaires**

Majorité (liste Mennecy avec vous) : Daniel PERRET
Bernard BOULEY
Annie BERTHAUD

Mennecy Maintenant

Richard GANDARD

Agir Pour Mennecy

Claude GARRO

- **5 membres suppléants**

Majorité (liste Mennecy avec vous) : André PINON
Daniel BAZOT
Madeleine FIORI

Mennecy Maintenant

Elizabeth DOUSSAIN

Agir Pour Mennecy

Christine COLLET



Joël Monier
Joël MONIER,
Maire.

ans le

**ELECTION DES REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LE CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation de l'Administration Territoriale de la République,

VU le décret N° 95-562 du 6 mai 1995 modifié,

VU le code général des collectivités territoriales,

SUR proposition de Monsieur le Maire de fixer à cinq les membres de représentants du Conseil au sein du conseil d'administration du C.C.A.S.,

SUR proposition de candidatures des groupes majoritaire et minoritaires de l'Assemblée communale,

APRES DELIBERATION,

APPROUVE le déroulement du vote et l'élection de 5 membres représentant le conseil municipal au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale comme suit (élection au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel) :

Mennecy avec vous : Monique GODEFROY
André PINON
Marie-Claude RASCOL

Mennecy maintenant : Daniel MULLER

Mennecy avant tout : Jouda PRAT



Joël MONIER,
Maire.

DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES SYNDICATS ET ET COMITE

Le Conseil Municipal,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211 - 7,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de désigner des délégués au sein de divers syndicats,

SUR proposition du Maire,

APRES DELIBERATION,

APPROUVE l'élection des délégués du Conseil Municipal au sein des syndicats désignés ci-dessous, élus à la majorité absolue au premier tour :

1 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT ET DE RESTAURATION DE COURS D'EAU (S.I.A.R.C.E)

Délégués titulaires : Daniel PERRET
Daniel BAZOT

Délégués suppléants : Michel MARTIN
Bernard BOULEY

2 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDE ET DE PROGRAMMATION (S.I.E.P)

Délégués titulaires : Bernard BOULEY
Daniel PERRET

Délégués suppléants : Joël MONIER
Daniel MOIRE

3 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CANTON DE MENNECY (S.I.C.A.M.E)

Délégués titulaires : Joël MONIER
Bernard BOULEY
Daniel BAZOT

4 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA REVALORISATION ET L'ELIMINATION DES DECHETS ET DES ORDURES MENAGERES (S.I.R.E.D.O.M)

Délégué titulaire : Daniel BAZOT

Délégué suppléant : Chantal LANGUET

.../...

**5 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DE LA REGION DE MENNECY ET
DES ENVIRONS (S.I.E.R.M.E)**

Délégués titulaires : Daniel PERRET
Daniel BAZOT

Délégués suppléants : Michel MARTIN
André PINON

6 - SYNDICAT LAMOURA RIS-MENNECY-BONDOUFLE (R.M.B)

Délégués titulaires : Joël MONIER
Daniel PERRET

7 - SYNDICAT DES VIDANGES

Délégués titulaires : Daniel PERRET
Michel MARTIN

8 - SYNDICAT DU GATINAIS

Délégués titulaires : Monique GODEFROY
Madeleine FIORI

Délégués suppléants : Daniel MOIRE
Marie-Claire RASCOL

9 - COMITE LOCAL DES TRANSPORTS (GESTION SICAME)

Délégué : Daniel BAZOT

ADOpte A LA MAJORITE



Joël Monier
Joël MONIER,
Maire de MenneCY.

77

**DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU
COMITE TECHNIQUE PARITAIRE (C.T.P) ET DU COMITE D'HYGIENE ET DE
SECURITE (C.H.S)**

Le Conseil Municipal,

VU la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, modifiée,

VU la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, modifiée,

VU la loi N° 84-694 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction Publique Territoriale,

VU le décret N°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux Comités techniques Paritaires, modifié,

VU le décret N° 85-923 du 21 août 1985, modifié,

VU le décret N° 2000-542 du 16 juin 2000,

APRES DELIBERATION,

APPROUVE la désignation des représentants du Conseil Municipal concernant :

- **Le Comité Technique Paritaire et le Comité d'Hygiène et de Sécurité :**

. 3 Titulaires : - Joël MONIER
- Bernard BOULEY
- Daniel PERRET

. 3 Suppléants : - Jacques DUVERNE
- Annie BERTHAUD
- Chantal LANGUET

ADOpte A LA MAJORITE



Joël Monier
**Joël MONIER,
Maire.**

**DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL DANS LES CONSEILS
D'ADMINISTRATIONS DU C.E.S DE VILLEROY ET DU LYCEE MARIE
LAURENCIN**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de désigner des représentants titulaires et suppléants du Conseil Municipal dans les deux conseils d'administrations du C.E.S de Villeroy et du Lycée Marie Laurencin,

SUR proposition de Monsieur le Maire, il est décidé de soumettre au vote la désignation des délégués titulaires et suppléants des conseils d'administrations du C.E.S de Villeroy et du Lycée Marie Laurencin, après avoir pris acte des candidatures de la Majorité municipale et des groupes minoritaires de l'Assemblée communale,

APRES DELIBERATION,

APPROUVE le déroulement du vote des délégués titulaires et suppléants des conseils d'administrations du C.E.S de Villeroy et du Lycée Marie Laurencin, à savoir :

LYCEE MARIE LAURENCIN

3 délégués titulaires : Annie BERTHAUD
Nadège DEVILLE
Ana MARQUES-HENRIQUES

3 délégués suppléants : Philippe CADILHAC
Madeleine FIORI
Sophie BERNARD

COLLEGE DE VILLEROY

3 délégués titulaires : Annie BERTHAUD
Sophie BERNARD
Danielle BUFFIN

3 délégués suppléants : Hervé MARBEUF
Nadège DEVILLE
Philippe CADILHAC

ADOPTE A LA MAJORITE



Joël Monier
Joël MONIER,
Maire.

OBJET : PARTICIPATION POUR RACCORDEMENT A L'EGOUT (P.R.E.) - Z.A.C. de la Remise du ROUSSET

RETRAIT DE LA DELIBERATION DU 28 SEPTEMBRE 2000

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2000 décidant que la Z.A.C. de la Remise du Rousset sera assujettie au versement d'une Participation pour Raccordement à l'Egout (P.R.E.) selon un montant et des modalités à définir d'un commun accord entre la Commune, le SIARCE et l'Aménageur,

VU la lettre du Sous-Préfet en date du 1^{er} décembre 2000 demandant de rapporter la délibération citée ci-dessus du fait que l'aménageur participe à hauteur de 2 550 000 F à la réalisation du réseau d'assainissement et que cette participation est répercutée par l'aménageur sur les charges foncières, que dans ces conditions, la P.R.E. ne peut être exigée des constructeurs puisque la participation pour réalisation de réseau et la P.R.E. sont exclusives l'une et l'autre,

CONSIDERANT, en conséquence, la nécessité de rapporter la délibération prise en Conseil Municipal le 28 septembre 2000,

Après délibération

RAPPORTE la délibération prise en Conseil Municipal le 28 septembre 2000 décidant que la Z.A.C. de la Remise du Rousset sera assujettie au versement d'une Participation pour Raccordement à l'Egout (P.R.E.) selon un montant et des modalités à définir d'un commun accord entre la Commune, le SIARCE et l'Aménageur.

ADOpte A LA MAJORITE

REÇU LE
5 AVR. 2001
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY



Joël MONIER,
Maire.

REPRISE DE LA GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE DES SERVICES
LOGEMENTS ET EMPLOI PAR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT la réorganisation des services communaux de la ville de Mennecy,

CONSIDERANT que dans une logique de cohérence concernant la gestion des services, il est nécessaire que les secteurs « Logements » et « Emploi » de la Ville de Mennecy, dont la vocation principale est à caractère social, soient intégrés au Centre Communal d'Action Sociale,

APRES DELIBERATION,

DECIDE que la gestion administrative et financière de ces services sera dorénavant assurée par le Centre Communal d'Action Sociale de Mennecy.

ADOpte A LA MAJORITE



Joël Monier
Joël MONIER,
Maire.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55.



Joël Monier

Joël MONIER,
Maire de Mennecey.

[Handwritten signatures in blue ink]

Bagdad

Demaul

Collet

Garre

Stentis

Julz

[Signature]

[Signature]